

FICHE TECHNIQUE I-PROF

POUR VOUS CONNECTER A I-PROF

- Connectez-vous à l'adresse <https://si.ac-strasbourg.fr/arena> via le portail Arena. Entrez votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur valider.
- Compte utilisateur : c'est celui qui vous a été communiqué pour accéder à la messagerie académique (en principe 1^{er} caractère du prénom suivi du nom de famille (mdupont) en minuscules, éventuellement suivi d'un chiffre)*
- Mot de passe : mot de passe de votre messagerie académique, c'est à dire soit votre NUMEN (saisir les lettres en majuscules), soit si vous avez accédé à votre messagerie et modifié votre mot de passe, ce nouveau mot de passe.*
- Si vous ne connaissez pas votre compte utilisateur et/ou votre mot de passe, veuillez contacter l'assistance informatique au 0810 000 891.
 - Dans la rubrique « Gestion des personnels », cliquez sur « I-Prof enseignant »

ACCES AU MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL

- Cliquez sur le bouton intitulé « les services », puis sur le mot-clé SIAM - système d'information et d'aide pour les mutations. Une nouvelle page s'affiche, intitulée SIAM 1^{er} Degré : choisir le bouton "phase intra départementale".
- Le calendrier des opérations relatives au mouvement s'affiche. Vous pouvez, en cliquant sur les différentes possibilités offertes (lorsqu'elles sont soulignées) : consulter la circulaire départementale, consulter les postes vacants ou susceptibles d'être vacants, et saisir et modifier votre demande de mutation.


CONSULTATION DES POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

Elle peut se faire selon plusieurs critères : par type de poste, par commune, par circonscription.

Ex : vous souhaitez la liste des postes de directeur d'école élémentaire susceptibles d'être vacants. Vous cliquez: - sur la flèche de la fenêtre "Sélectionnez des postes" et vous choisissez "susceptibles d'être vacants",
- sur la flèche de la fenêtre "tous types de postes" et vous choisissez "directeur école élémentaire"
- cliquez sur le bouton "valider votre sélection" : la liste des postes recherchés s'affiche.

Il vous est également possible de consulter les postes par commune ou par circonscription :

- cliquez sur la fenêtre "tous types de vœux" et sélectionnez "école-établissement",
- une deuxième page de sélection s'affiche, qui vous permet de préciser le choix "commune" ou "circonscription",
- une troisième page de sélection s'affiche, qui vous permet de sélectionner la commune désirée.

Lors de la consultation des postes via IPROF, certains postes ayant des spécificités particulières, ainsi que les postes constitués de fractions de poste, présentent l'icône suivante . Vous pouvez en prendre connaissance en cliquant sur l'icône.

Attention : après avoir cliqué sur "consultez les postes vacants ou susceptibles d'être vacants" s'affiche le message "Si vous saisissez votre demande à l'aide de cette application SIAM1, vous recevrez votre accusé de réception dans votre boîte aux lettres I-PROF" ; cliquer obligatoirement sur "oui" pour poursuivre la procédure. Ce message n'apparaîtra que lors de la première demande de consultation des postes.

Veillez à noter au fur et à mesure les numéros des postes que vous souhaitez demander au mouvement.
Pour saisir vos vœux, revenez au calendrier des opérations en cliquant sur le bouton "retour".

SAISIE ET MODIFICATION DE VOTRE DEMANDE DE MUTATION

- Cliquez sur "saisissez et modifiez votre demande de mutation", puis sur le bouton à gauche "saisissez vos vœux" : une nouvelle page s'affiche : cliquez sur le bouton "ajoutez un vœu",
- vous pouvez soit saisir directement le numéro du poste demandé, soit rechercher le poste souhaité par une saisie guidée (selon les mêmes modalités que celles expliquées ci-dessus),
- cliquez sur "validez" : les caractéristiques du poste demandé s'affichent. Si c'est le poste souhaité, cliquez sur "validez". Si non, cliquez sur "annulez".
- sur la page de saisie des vœux, le vœu validé est affiché. Recommencez l'opération à partir de "ajoutez un vœu" autant de fois que de vœux sollicités. Vous pouvez modifier les vœux que vous avez validés en suivant les indications qui vous sont données sur la liste des vœux formulés.

Les vœux sont validés les uns après les autres. Il n'y a pas de validation "globale" des vœux à l'issue de la saisie. Il est fortement recommandé de conserver une copie de vos vœux (avec les numéros usuels) une fois la saisie effectuée.